

n'ait été fait. Je regrette de ne pas trouver au budget du prochain exercice une plus forte subvention aux paquebots qui font le service des Antilles, et cela veut dire, je suppose, que rien ne sera fait l'année prochaine pour améliorer ce service.

M. FOSTER (Toronto): Les suppositions de mon honorable ami vont peut-être un peu trop loin.

M. PUGSLEY: Dois-je espérer que le budget supplémentaire déposé prochainement, je le présume, contiendra un crédit à cet effet?

M. FOSTER (Toronto): A un homme aussi optimiste que mon honorable ami, il serait bien inutile de fournir quelque motif d'espoir.

M. PUGSLEY: Je pouvais être optimiste alors que j'avais d'excellentes raisons de me le permettre, depuis trois mois, si j'avais été ministre du commerce, je me serais fait un devoir d'inscrire au budget principal une certaine somme destinée à améliorer le service des Antilles, et déjà, au moment où je vous parle, ce service aurait été amélioré. Il y a deux manières d'améliorer les relations commerciales du Canada avec les autres pays. Il existe deux entraves à ces relations, le tarif d'abord, et ensuite l'absence de communications, ou encore des communications insuffisantes ou onéreuses. Le commerce entre le Canada et les Antilles peut être entravé aussi bien par une insuffisance de service que par une exagération du tarif, et les échanges peuvent recevoir une nouvelle impulsion du fait d'un service plus fréquent non moins que d'une réduction des droits qui gênent ces échanges. Au lieu de donner simplement son attention à un accroissement des relations commerciales entre le Canada et les Antilles par un abaissement des droits, mon honorable ami eût peut-être mieux fait de songer à améliorer les communications entre les deux pays, à réduire, s'il se peut, les frais de transport. Les commissaires nommés par le Canada, la Grande-Bretagne et les Antilles pour étudier des questions dont je parle, se sont énergiquement prononcés en faveur d'une plus grande fréquence du service des paquebots. Ils ont conseillé deux services entre le Canada et les îles du Vent: un directement d'Halifax, l'année durant; l'autre, de Montréal aux Antilles, avec arrêt à St-Jean, l'été et, l'hiver, directement et exclusivement de Saint-Jean aux Antilles. Il m'a été donné de causer de cette affaire avec le représentant de la chambre de commerce de Saint-Jean à qui se trouvait confié le soin d'étudier les conditions du service des Antilles.

J'avais raison de croire que la ville de Saint-Jean serait absolument satisfaite de cette proposition. La province de Québec,

celle d'Ontario, de même que les provinces de l'Ouest en seront, je crois, pleinement satisfaites, puisque nous aurons par-là, en été, un service de paquebots ayant à Montréal son point de départ, avec arrêt à Saint-Jean, et, en hiver, des paquebots faisant le service directement et exclusivement du port de Saint-Jean.

Etant données les facilités de communication actuelles entre Saint-Jean et les provinces de l'Ouest par voie ferrée on a pensé que, été comme hiver, les provinces de l'intérieur seraient satisfaites de ces arrangements. Pour assurer cet important service, le Canada, il va sans dire, aura à dépenser plus qu'il ne fait à l'heure présente. On me dit que le gouvernement anglais hésite à fournir l'aide suggérée par la commission royale; mais il n'en saurait être de même du Gouvernement canadien, qui devra, s'il désire vraiment—comme je crois qu'il le désire—améliorer et accroître les relations commerciales entre le Canada et les Antilles anglaises, ne pas laisser passer l'occasion d'assurer entre les deux pays un service de paquebots fréquent, rapide et de tout point satisfaisant, faute de 50 ou même 100 milles dollars. J'espère, en conséquence, que, le moment venu pour mon honorable ami de demander à son collègue le ministre des Finances les sommes destinées à assurer la continuation de services maritimes, il n'oubliera pas d'y ajouter de quoi rendre possible, à brève échéance, ces communications améliorées entre le Canada et les Antilles. C'est une dépense que le pays approuvera, j'en suis sûr, et les résultats feront voir que le Gouvernement aura bien fait.

Je vois que le ministre a déposé sur le bureau un rapport touchant cette question du commerce des Antilles avec le Canada. Ce rapport parle de la commission royale; il relate ce qu'ont fait, d'une part, les représentants du Gouvernement canadien et du gouvernement anglais et, d'autre part, les différentes îles dont la réunion forme les Antilles. La commission, en terminant, déclare, au nom du Gouvernement canadien, qu'il sera prêt à rencontrer les représentants des Antilles à la plus prochaine occasion favorable; en mars 1912, si la chose est possible.

Je présume qu'il s'agit de mettre à effet les propositions des commissaires royaux. Le résultat de cette nouvelle conférence sera, je l'espère, sinon un abaissement des tarifs, du moins des communications rendues plus faciles; car, comme je le disais tout à l'heure, le commerce entre les deux pays gagnera peut-être autant à des communications améliorées qu'à un tarif abaissé.

D'autre part, les papiers déposés sur le bureau m'apprenant que mon hon. ami le ministre du Commerce (M. Foster) se pro-